

ARRETE n° 17.078



**EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES PAR VOIE
D'AVANCEMENT AU GRADE
DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL
DE 1ERE CLASSE**

Liste des membres du jury

Le Président du Centre de Gestion du Finistère,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2010-1359 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 17-III du décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la Fonction Publique de l'Etat, de la Fonction Publique Territoriale et de la Fonction Publique Hospitalière,

Vu l'arrêté du 15 juillet 2011 fixant le programme des épreuves des concours et des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu l'arrêté n°16.193 du 31 août 2016 du Président du Centre de gestion portant ouverture de l'examen professionnel de technicien principal de 1^{ère} classe,

Vu le règlement intérieur du Centre de Gestion du Finistère adopté le 30 novembre 2011 par le Conseil d'Administration,

Vu la convention cadre pluriannuelle relative à l'organisation des concours et examens professionnels de portée inter régionale dans le cadre de la coopération concours Grand-Ouest intégrée entre les Centres de Gestion du Grand-Ouest,

ARRETE :

Article 1 : Membres du jury

La liste des membres du jury de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade de technicien territorial principal de 1^{ère} classe, session 2017, est la suivante :

ELUS :

- Monsieur Christian CALVEZ, Vice-Président du CDG29, Maire de Plouvien, Président du jury, ou, en cas d'indisponibilité, Monsieur Alain NICOLAS, adjoint au maire de Concarneau,
- Monsieur Alain NICOLAS, adjoint au maire de Concarneau,
- Madame LEPORCS-HESPEL Catherine, Maire de Lothey,
- Madame Sylviane PENNANEACH, adjointe au maire de Plonévez-Porzay,
- Madame Jeanne MOREAU, adjointe au maire de Tréméoc
- Monsieur Daniel FOUERE, adjoint au maire de Plorec sur Arguenon.

FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX :

- Monsieur Philippe GUEZENEC, technicien principal 1^{ère} classe à la mairie de Plonéour-Lanvern ou, en cas d'indisponibilité, Madame Odile MENESGUEN, rédacteur principal 1^{ère} classe à la ville de Crozon,
- Monsieur Jean-Claude MARTIN, représentant du CNFPT,
- Madame Christelle REFLOC'H-CORE, directrice adjointe à la direction des déplacements au Conseil départemental 29,
- Monsieur Daniel GUIGOURES, responsable du service affaires scolaires et restauration collective à la ville de Châteaulin,
- Madame Florence CALVEZ, responsable de centre d'exploitation au Conseil départemental 29
- Madame Adeline GUERVILLE, responsable du service urbanisme à la ville de Fouesnant.

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES :

- Monsieur Jean-Philippe LE BIDEAU, responsable informatique à Concarneau Cornouaille agglomération,
- Monsieur Philippe LAVOLEE, responsable service Bâtiment à la ville de Quimperlé,
- Madame Katia MARILLER, responsable sécurité à la ville de Landerneau,
- Madame Catherine GUENNEUGUES, responsable technique à la direction des Bâtiments au Conseil départemental 29,
- Monsieur Christian GUILLERM, Directeur du Pôle Environnement à Morlaix Communauté,
- Madame Anne-Laure GARNIER, responsable de mission grands projets à Quimper Bretagne Occidentale.

Article 2 : EXECUTION

Le Directeur du Centre de Gestion du Finistère est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur Le Préfet du Finistère.

Ampliation adressée :

- au Président du Centre de Gestion du Finistère
- au comptable de la collectivité

Le Président du Centre de Gestion du Finistère :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la date de sa transmission à la Préfecture du Finistère.

Fait à Quimper, le 16 février 2017

Pour le Président, et par délégation,
Le Vice-président,



Pierrot BELLEGUIC